

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-855-652 du 01/06/2020

**ARRETES DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS AUX COMMISSIONS
CONSULTATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES**

Destinataires : Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat - Tel : 04 42 91 73 65

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, l'actualisation des arrêtés rectoraux désignant les représentants des personnels aux commissions consultatives paritaires académiques des :

- agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le Recteur de la région académique PACA
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

DIPE-Secrétariat

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;
VU l'arrêté fonction publique du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 5 juin 2018), et notamment son article 2 (scrutin du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018) ;
VU l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 août 2018) ;
VU l'arrêté rectoral du 25 juin 2018 relatif au nombre de sièges pour les commissions consultatives paritaires académiques publié au bulletin académique n°786 du 27 août 2018 ;
VU la désignation de Mme STRACQUADANIO Stéphanie en remplacement de Mme WAGNER Ysaline en date du 28 janvier 2019
Vu la désignation de Mme Barbara BEGOT en remplacement de Mme Stéphanie BRUSQUET ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des :

AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. CID Romain	- M. TOURE Fode Mamoudou
- Mme CASANDRI Laurence	- Mme STRACQUADANIO Stéphanie
- Mme DELHAYE Frédérique	- Mme ODICHO Isabelle
- Mme TORRE Jennifer	- Mme FRUGONI Christelle
- Mme TOBIA Guylaine	- Mme BEGOT Barbara
- M. FINOCCHIARO Guillaume	- Mme ROSELL Carole

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 28 MAI 2020


Bernard BEIGNIER